

Quelques remarques sur un mémoire de M. le docteur Kéraudren ... ayant pour titre, De la fièvre jaune observée aux Antilles et sur les bâtimens du Roi, considérée principalement sous le rapport de sa transmission / par Pierre Lefort.

Contributors

Lefort, Pierre, 1767-1843.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Saint-Pierre : Fleurot et Turban, 1824.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/zdwzt3dh>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

QUELQUES REMARQUES

SUR

UN MÉMOIRE

DE

M. LE DOCTEUR KÉRAUDREN,

INSPECTEUR - GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE, ETC.

Ayant pour Titre :

DE LA FIÈVRE JAUNE

OBSERVÉE AUX ANTILLES ET SUR LES BATIMENS DU ROI,
CONSIDÉRÉE PRINCIPALEMENT SOUS LE RAPPORT DE
SA TRANSMISSION ;

PAR PIERRE LEFORT,

MÉDECIN DU ROI.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

A SAINT-PIERRE,

Chez FLEUROT et TURBAN, Imprimeurs des Gouvernemens
de la Martinique et de la Guadeloupe.

—
1824.

QUELQUES REMARQUES

UN MÉMOIRE

M. LE DOCTEUR KÉRAT-DUVAL

EXTRAIT DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE, ETC.

DE LA FIÈVRE JAUNE

Digitized by the Internet Archive
in 2015

PAR PIERRE LEBLANC

MÉDECIN DU ROI.

A SAINT-PIERRE.

QUELQUES REMARQUES

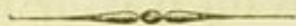
SUR

UN MÉMOIRE

DE

M. LE DOCTEUR KÉRAUDREN,

INSPECTEUR-GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE, ETC.



TANDIS que M. le docteur Kéraudren nous envoyait de Paris le mémoire dont on vient de lire le titre, de notre côté nous lui en adressions un d'ici sur le même sujet. C'est une coïncidence qu'on pourrait dire heureuse, en ce que nos lecteurs auront pu parcourir, comparer et juger en même temps deux mémoires écrits sur la même matière et dans un sens bien différent. Ces sortes de polémiques, que l'amour de la science anime, plaisent généralement, et finissent par conduire au but que l'on se propose de part et d'autre, la découverte de la vérité. Or, la vérité

qui ont combattu pour la même cause ; et , certes , si la récompense se mesure sur l'importance du bienfait , la part de chacun sera toujours assez belle.

Dans les premières pages de son mémoire , sous le titre de *Considérations préliminaires* , M. le docteur Kéraudren parle *des causes , de la nature et du traitement de la fièvre jaune* , de tout cela très-peu , il est vrai , afin , dit-il , de ne pas donner trop d'étendue à son mémoire , et aussi parce qu'il s'occupera plus tard du traitement de cette maladie. Il faut en cela louer et imiter la sage réserve de M. le docteur Kéraudren. Comment , en effet , traiter convenablement ces grandes et belles questions en si peu de pages ? Toutefois , je dirai en passant , et il me serait facile de le prouver jusqu'à l'évidence , qu'il n'y a point dans le cadre nosologique deux maladies plus dissemblables , plus opposées même , que ne le sont la fièvre jaune et le scorbut , ou *une maladie spécialement hémorragique* , et j'ajoute que ce qu'il y aurait de plus grave , après s'être égaré sur l'objet même de la fièvre jaune , et lui avoir donné une dénomination systématique , serait de calquer son traitement sur cette fausse dénomination. L'erreur ici était naturelle ; que dis-je , elle était inévitable pour M. le docteur Kéraudren. En effet ,

il compare à une maladie qu'il a vue et qu'il connaît bien sans doute, une maladie qu'il n'a jamais vue, et dont il n'est donné à personne de se faire une juste idée, non-seulement sans l'avoir vue, mais sans l'avoir longtemps et sérieusement étudiée. C'est un mal, un très-grand mal, il faut en convenir, que celui d'écrire en médecine sur l'autorité des autres, sans avoir la possibilité de découvrir leurs erreurs. Le judicieux, le véridique Dazille (1) dit à cette occasion, « que sans avoir été dans les » colonies, sans avoir fait de longs voyages sur » mer, d'habiles médecins peuvent fort bien re- » cueillir des observations sur les maladies des » Créoles et des Européens dans les colonies, et » des marins à bord des vaisseaux, faites par » d'autres sur les lieux mêmes ; mais que pour » les faire ces observations et les publier, il est » d'une indispensable nécessité d'avoir long- » temps pratiqué la médecine dans les colonies » et à bord des vaisseaux, d'y avoir été très- » employé, de pouvoir y compter des succès » multipliés, en un mot d'écrire d'après ce qu'on » a vu ; qu'il n'appartient même qu'à cette classe

(1) *Observations générales sur les Maladies des climats chauds ; Avertissement, pages 10 et 11.*

» de médecins d'entre les tropiques de juger si
 » les observations de ces sortes de recueils sont
 » fidèles , et peuvent être de quelque utilité aux
 » médecins et aux chirurgiens de la marine et
 » des colonies , parce qu'eux seuls ont vu les
 » différences qui existent entre les maladies de
 » ces contrées et celles des diverses parties de
 » l'Europe. »

Ainsi pensait un homme de bien , un médecin que vingt-huit ans d'observations et d'études avaient éclairé sur la nature des maladies qui règnent plus particulièrement sous la zone torride, à terre ou à bord des vaisseaux, et que la providence , pour le bien de ses semblables , avait destiné à fournir une longue et honorable carrière. Ces remarques lui avaient été suggérées par un M. de Gardanne, qui, « n'ayant jamais » passé les mers , avait assez présumé de la pénétration de son génie , de la profondeur de sa théorie, même de son expérience dans nos climats , pour se permettre d'écrire sur les maladies des gens de mer et sur celle des pays chauds. » Aussi quel a été le résultat de cette présomption de M. de Gardanne ? « Qu'il s'est , » dit encore le docteur Dazille , fréquemment éloigné de l'exactitude et de la vérité, même dans les endroits les plus importants de son ouvrage. »

Dans la première partie de son mémoire, qui a pour titre: *Examen des motifs d'après lesquels on prétend que la fièvre jaune n'est jamais contagieuse*, M. le docteur Kéraudren dit : « Il serait » trop long de rappeler ici tout ce qui a été écrit » sur la contagion de la fièvre jaune, je laisse » donc chacun sur le terrain où il se trouve » placé, et je resterai moi-même dans mes propres » limites. Les médecins de la Martinique et de » la Guadeloupe, consultés en 1819 par Son » Excellence le ministre de la marine, sur la » question de savoir si, dans leur opinion, la » fièvre jaune était ou n'était pas contagieuse, » ont, pour la plupart, embrassé la négative. »

Ce n'est assurément pas dans un simple mémoire qu'il est possible de rappeler tout ce qui a été écrit sur la contagion de la fièvre jaune. Cette vaste matière ne demande pas moins qu'un ouvrage tout entier, et cet ouvrage vient, en quelque sorte, d'être fait avec autant de conscience que d'habileté par deux médecins qui n'ont pas vu, non plus, la fièvre jaune, mais qui ont lu, analysé, apprécié et mis en regard tout ce qui a été écrit de plus remarquable pour et contre la contagion de cette maladie (1). Là,

(1) *Recherches sur la contagion de la Fièvre jaune, ou Rapprochement des faits et des raisonnemens les plus propres à éclairer cette question ;* par MM. Bouneau et Sulpicy, 1 vol.

le lecteur voit d'un même coup-d'œil de quel côté sont les faits, les raisonnemens et les preuves; de quel côté sont les hypothèses, les paralogismes et les déclamations. Ces recherches sur la contagion de fièvre jaune sont un livre précieux que l'on ne peut point se dispenser de lire quand on veut savoir à quoi s'en tenir sur la question de la contagion de cette maladie, et surtout quand on veut écrire sur cette question.

Je dis dans mon mémoire (1) que, sur ma demande, M. le gouverneur de la Martinique consulta en 1819 les médecins de cette colonie pour savoir quelle était leur opinion sur la nature de la fièvre jaune. M. Kéraudren dit ici que ces médecins et ceux de la Guadeloupe furent consultés par Son Excellence le ministre de la marine. Cela peut être, bien que nous n'ayons connaissance ici d'aucune lettre ministérielle à cette fin; mais peu importe à la question principale de qui soit venue l'idée de consulter les médecins des colonies; l'opinion de ces médecins est connue; ils pensent, au dire même de M. Kéraudren, *pour la plupart*, que la fièvre jaune n'est pas contagieuse. Quand, en effet, la *plupart* seulement de ces médecins rejeteraient la contagion, ce serait déjà beaucoup contre elle; mais cette expression, *pour la plupart*, dont se sert

(1) Page 10.

M. Kéraudren, est tout à fait inexacte, fautive, s'il prétend l'appliquer aux médecins de la Martinique, puisque sur les vingt mémoires envoyés au ministre un seul soutient la contagion de la fièvre jaune. C'est un terrible argument que celui-là, et qu'on voudrait bien dissimuler.

Je ne sais pas positivement dans quel rapport, pour ou contre la contagion, sont les témoignages des médecins de la Guadeloupe; mais s'il était permis de juger de l'opinion générale par celle de MM. les officiers de santé en chef de cette colonie, il y aurait là comme ici et comme dans toute l'Amérique, unanimité, moins la légère fraction ci-dessus indiquée; et voici à cet égard ce que m'écrivait tout récemment mon collègue M. Delorme : « Nos observations sont » absolument d'accord avec les vôtres, comme » j'en ai informé notre ami commun, le respectable docteur Valentin : nous n'avons jamais » reconnu aucun caractère contagieux à la fièvre » jaune, et, certes, nous l'avons assez vue à » Saint-Domingue, à la Martinique, ici et sur » les vaisseaux, pour qu'il nous soit permis de » nous croire juges sur cette matière; et pourtant on ne tiendrait aucun compte de notre » opinion, et nous serions condamnés après » tant de recherches, de travaux, à être taxés » d'hommes aveugles ou d'hommes intéressés ! »

MM. Delorme et Chopitre, médecin et chirurgien du Roi, comptent en effet plus de vingt ans de séjour aux colonies, et les colonies, faut-il bien en convenir, sont le véritable *terrain* où le fait de la contagion de la fièvre jaune peut être vérifié. Je dis le *fait de la contagion*, parce que effectivement la contagion d'une maladie est un fait dont j'ai indiqué les conditions ailleurs, un fait comme l'histoire naturelle en offre beaucoup, et en faveur desquels on ne peut invoquer ni théorie, ni analogie, ni raisonnement, et dont l'existence et la certitude reposent entièrement sur l'observation et l'expérience, et ne peuvent conséquemment être dûment constatées que par des témoins oculaires compétens. Ce n'est qu'ainsi que l'on est parvenu à vérifier, dans ces derniers temps, la propriété contagieuse de la vaccine et sa propriété merveilleuse de préserver de la petite vérole. C'était donc avant tout aux médecins de l'Amérique et des colonies, témoins oculaires et compétens, qu'il fallait s'adresser pour connaître du fait de la contagion ou non contagion de la fièvre jaune. Choisir ses témoins à Paris ou partout ailleurs, où l'on ne voit pas cette maladie, n'est-ce pas en quelque sorte imiter M^e Renard, qui voulait aussi, disait-il, des preuves par écrit ou des preuves par témoins, mais qui, sur l'offre que faisait son client, d'en

faire arriver d'Egypte , répondait naïvement :

« Evitons , s'il se peut , les témoins d'outre-mer (1). »

M. le docteur Kéraudren annonce (2) « qu'il » va examiner les motifs d'après lesquels on pré- » tend que la fièvre jaune n'est jamais contagieuse » et répondre aux principales objections des » médecins non contagionistes. » Très-louable et non moins difficile entreprise , mais qui reste tout entière à exécuter ; car non - seulement M. Kéraudren n'examine pas un seul de ces motifs , mais il n'effleure pas même la moindre de nos objections ; et j'en appelle à son mémoire où il se borne à dire , « qu'on s'est attaché à repré- » senter la fièvre jaune comme une maladie » épidémique , pour contester son caractère » contagieux. » Mais , on se le demande , où M. Kéraudren a-t-il vu cela ? Quel est le médecin non contagioniste qui ait avancé qu'une maladie épidémique ne peut pas être contagieuse , ou qui ait nié la contagion de la fièvre jaune par la seule raison que cette maladie est épidémique ? Nous pouvons répondre pour ce qui nous concerne que nous n'avons jamais rien avancé de semblable. Il y a donc là erreur , ou

(1) *Les Plaideurs sans procès.*

(2) Page 13.

c'est se créer à plaisir un motif pour avoir l'air de le réfuter. La fièvre jaune pour nous est *une* et identique dans tous les cas, qu'elle soit sporadique, endémique ou épidémique. Quelques médecins ont cherché, il est vrai, à établir une différence essentielle entre la fièvre jaune sporadique et la fièvre jaune épidémique, à faire de celle-ci une maladie contagieuse, et de l'autre une maladie non contagieuse; mais c'est une distinction purement arbitraire, tout à fait insoutenable et *politiquement* imaginée pour se ménager des amis dans tous les cas : comme si la nature d'une maladie cessait d'être la même parce qu'elle n'attaque que cent individus au lieu d'en frapper mille ! comme si la petite vérole, par exemple, en était moins une maladie contagieuse pour n'attaquer que quelques personnes dans un espace peu étendu ! Les mots ici, appliqués à la maladie, n'y font évidemment rien, et la différence ne se trouve que dans les causes. Dans les épidémies les causes agissent à la fois sur un grand nombre de personnes et sur une grande étendue : ces causes proviennent des modifications de l'air, de la direction des vents, de la température, du sol, des alimens, etc., et rarement une épidémie dépend d'une seule cause, tandis qu'une seule cause suffit pour produire une maladie sporadique. Avouer

donc que la fièvre jaune, en tant que sporadique et endémique, n'est pas contagieuse, c'est forcément convenir qu'elle ne l'est jamais. Je défie d'infirmer cette induction, soit par le raisonnement, soit par les faits. Ainsi, il n'importe nullement à la question de la contagion ou non contagion de la fièvre jaune que cette maladie ait ou n'ait pas été épidémique en 1821. Le fait est, toutefois, ainsi que je l'ai dit dans mon mémoire (1), qu'elle a fait cette année là de grands ravages, non-seulement à la Martinique, mais dans toutes les Antilles, à la Côte-Ferme et aux États-Unis ; et comme il est convenu que le nom d'épidémie s'applique aux maladies qui attaquent en même temps un grand nombre d'individus à de grandes distances, on peut dire avec vérité, qu'aucune ne mérita jamais mieux ce nom que la fièvre jaune de 1821.

On objecte que des hommes reçus dans les hôpitaux, aux colonies, pour toute autre affection que la fièvre jaune, y contractent quelquefois cette maladie. M. Gaubert, dit M. Kéraudren (2), « fait mention de trois militaires » qui furent placés dans la salle des blessés à » l'hôpital de Saint-Pierre, et qui y ont été

(1) Pages 7, 8, 9 et 10.

(2) Page 26.

» atteints de la fièvre jaune. » M. le docteur Gaubert qui voit la fièvre jaune depuis trente ans, et qui ne croit pas plus à la contagion de cette maladie que moi, n'aura pas été médiocrement surpris de cette objection; mais il lui aura été bien facile d'y répondre sans avoir recours à ces germes, à ces fantômes que des imaginations frappées se créent et voient partout. Que prouve au fond le fait allégué? Une seule chose; savoir, que les Européens ne sont pas plus exempts de contracter la fièvre jaune dans les hôpitaux, aux Antilles, que partout ailleurs, et qu'à raison de la situation de certains de ces hôpitaux, on y est plus exposé qu'ailleurs, si surtout on s'y livre à des abus de régime, à des excès de liqueurs fortes. J'en ai cité dans mon mémoire un exemple bien remarquable que je ne crois pas hors de propos de rappeler ici.

Vingt-un malades scorbutiques, provenant de la frégate *la Néréïde* qui arrivait des côtes d'Afrique, furent placés, au mois de mai 1822, dans une salle séparée, à l'hôpital du Fort-Royal. Quatre de ces marins s'échappent de l'hôpital successivement la première et la deuxième nuit de leur entrée, et vont s'énivrer de tafia dans un cabaret voisin. Tous quatre sont successivement frappés de la fièvre jaune et y succombent, tandis que les dix-sept autres, qui ont

passé plus de vingt jours à l'hôpital sans en sortir, ont été à l'abri de cette maladie. Oserait-on bien, dans ce cas, attribuer la fièvre jaune à la contagion? Ce fait répond à tous les faits de la même espèce.

« Le mot *infection*, dit M. le docteur Kéraudren (1), n'est pas nouveau en médecine; il a depuis long-temps une signification bien différente de celle qu'on lui prête aujourd'hui. » Ce que dit là M. le docteur Kéraudren est très-vrai, et il ne l'est pas moins que le mot *infection* n'a jamais eu dans les auteurs une acception fixe et bien déterminée. Mais qu'importe que le mot soit ancien ou nouveau et quel sens on y attachait autrefois, si celui qu'on lui *prête aujourd'hui* est fondé sur la nature même de la maladie qu'il désigne? Or, telle est bien dans notre sens la signification du mot *infection*; il caractérise exclusivement les maladies qui ne se contractent que dans certains lieux limités, lesquelles ne peuvent être communiquées à personne ailleurs, ni par le contact de ceux qui en sont atteints, ni par aucun effet à leur usage. Il n'y a point là de fiction : ces maladies de *localités* sont de fait; telles sont, par exemple, entre autres, les fièvres intermittentes et rémit-

(1) Page 49.

tentes des pays bas , marécageux , comme les marais Pontins , ceux de Hongrie , de Piombino , de Rochefort , etc. Ainsi restreint , le mot infection ne laisse plus ni vague , ni ambiguïté sur sa vraie signification , et appliqué comme il doit l'être à la fièvre jaune , il lève les incertitudes qui ont jusqu'ici régné relativement au caractère de cette maladie , et qui régneraient aussi long-temps qu'on voudrait l'employer comme synonyme de contagion. Ce mot ci , on ne saurait trop le redire , ne s'applique qu'aux maladies qui sont *transmissibles* d'un individu à un autre individu et qui peuvent être portées au loin , soit par les personnes atteintes , soit par leurs vêtements ; telles sont , par exemple , la gale , la petite vérole. Le virus qui produit les maladies de ce caractère , a une action propre , spécifique et reproductive de lui-même , indépendamment de toute influence extérieure , locale ; tandis que les gaz , les effluves qui s'élèvent des marais , des lacs , des hâvres , de la cale des vaisseaux , etc. , doivent bien évidemment leur vertu délétère à certaines conditions extérieures , météorologiques ; et bien que de nature , sous ces conditions , à produire , soit parmi les hommes , soit parmi les animaux , les maladies les plus terribles , ces agens ont une action générale ,

commune et semblable en tout à celle qu'exercent les causes de phlegmasie en général. La distinction établie entre l'infection et la contagion d'une maladie est donc toute autre chose qu'une *subtilité métaphysique*, une *chicane grammaticale* ; c'est une vérité fondamentale, et l'unique base sur laquelle tout système *sensé* d'hygiène publique et privée doit être fondé.

Cependant M. le docteur Kéraudren semble avoir évité de se servir des mots *infection* et *contagion*, que nous définissons clairement, pour leur substituer le mot *transmission*, qu'il ne définit pas du tout. Quelque clair que puisse être pour lui ce terme *inusité*, il ne l'est assurément pas pour tous ses lecteurs ; et sous peine d'embrouiller la question au lieu de l'éclaircir, M. le docteur Kéraudren doit franchement dire quel sens il attache au mot *transmission*. Une maladie *transmissible* d'un individu qui en est atteint à un autre individu sain, et qui se perpétue ainsi la même par la reproduction, est une maladie contagieuse. Le mot *transmission*, employé selon cette acception, serait donc synonyme de contagion ? Est-ce là, nous le demandons, ce qu'a entendu dire M. le docteur Kéraudren lorsqu'il en a fait l'application à la fièvre jaune ? Dans ce cas, nous nions la *transmission* de la

fièvre jaune, comme nous avons nié sa contagion, n'imaginant pas qu'un mot ait la vertu de changer ainsi la nature de la chose : nous nous en tiendrons donc là jusqu'à plus ample explication.

Pour prouver la communication de la fièvre jaune par contagion, M. le docteur Kéraudren cite un fait avancé par un jeune chirurgien de la marine, M. Péan (1). Ce fait tend à faire croire que la fièvre jaune que j'ai dit s'être développée spontanément à bord du brick *l'Euryale* pendant une croisière, en mars 1821, y aurait au contraire été portée dans le coffre d'un marin, nommé Jacques Lemineur, mort de cette maladie le 27 février même année, à l'hôpital du Fort-Royal. Rien de plus positif que ce fait n'avait été jusqu'ici articulé en faveur de la contagion, et il devait merveilleusement servir M. Péan qui, non contagioniste ici, crut convenable en arrivant en France de soutenir l'opinion de la contagion, alors si fort en faveur. Mais ce fait qui ressemble à tant d'autres, affirmés comme lui avec tant d'assurance et reconnus comme autant de fables, ce fait du coffre de Jacques Lemineur, M. Péan, qui l'affirme, en a-t-il été le témoin ? Non ; il n'était pas à bord. Cite-t-il, au

(1) Page 44.

moins à l'appui d'un fait si important, quelques témoins ? Aucun. M. Péan s'est donc montré incroyablement confiant dans la crédulité de ses lecteurs ; et, de fait, il ne les a pas tous mal jugés. Mais puisque M. Péan n'a pour garantie de l'histoire de son coffre que sa propre assertion, discutons-la en elle-même, et démontrons, par les circonstances, qu'elle se dément, c'est-à-dire, que non-seulement elle est dénuée de preuves, mais dépourvue de vraisemblance.

A la rentrée du brick *l'Euryale*, et sur la demande de M. l'amiral Duperré, une commission fut nommée pour connaître des causes de la maladie et indiquer les moyens de désinfection. M. Villaret de Joyeuse, commandant de ce bâtiment, était membre de cette commission, et lui a fourni tous les renseignemens qu'elle lui a demandés. Or, ni lui, ni aucun des officiers avec lesquels les membres de la commission se sont longuement entretenus à bord même, n'ont rien dit du coffre de Jacques Lemineur. Auraient-ils pu ignorer sa fatale histoire ? M. de Villaret, dont on peut justement louer la sollicitude et les soins pour ses équipages, aurait-il négligé d'en donner connaissance à la commission dont il faisait partie ? Et s'il lui eût, en effet, signalé une telle circonstance, aurait-il apposé sa signature au procès-verbal qui n'en aurait

pas fait mention ? Non , non , on en conviendra , aucune de ces suppositions n'est admissible. Mais poursuivons.

L'Euryale, *l'Égérie*, *la Diligente* et *l'Hirondelle*, tous quatre frappés de la fièvre jaune et soumis aux mêmes procédés de désinfection , ont opéré successivement leur retour en France sans avoir éprouvé le plus léger accident de cette maladie , et y sont arrivés en juin , juillet et août , qui sont les mois les plus chauds de l'année. Entre l'époque de leur assainissement et celle de leur retour en France , les trois derniers de ces bâtimens avaient passé tant dans la rade du Fort-Royal qu'en croisière , plusieurs mois. Les hommes composant le reste des équipages de ces quatre bâtimens , dont plusieurs étaient convalescens de la fièvre jaune , ont été embarqués sur leurs bâtimens respectifs , avec tous leurs effets et sans que ces effets aient été soumis à aucune désinfection préalable. Enfin , ces quatre équipages ont été complétés , pour remplacer les morts , par des hommes pris çà et là , et dont plusieurs étaient récemment arrivés de France. Voilà des faits publics irrécusables , dont il résulte manifestement que la cause ou les causes de la fièvre jaune étaient inhérentes au corps des bâtimens , puisque les moyens qui leur ont été si efficacement opposés , n'ont

été employés que contre le corps des bâtimens mêmes. Donnez au contraire à la fièvre jaune, pour cause, un virus particulier, tel que celui que l'on s'est plu à renfermer dans le coffre d'un marin de *l'Euryale*, serait-il resté à l'équipage de ce bâtiment et aux autres équipages nouvellement reformés la plus petite chance d'échapper à la maladie? On ne le conçoit pas : prédisposition prononcée chez un bon nombre, température favorable, il ne fallait pour rallumer l'incendie parmi ces équipages que la plus légère étincelle, c'est-à-dire, un germe recélé dans les hardes de ceux qui avaient eu la fièvre jaune; et, s'il est permis de supposer qu'un pareil germe s'est trouvé dans les effets d'un homme qui s'en est dépouillé au début de la maladie, pour ne plus les revêtir, combien, à plus forte raison, devra-t-on croire que de tels germes auraient été logés dans des vêtemens repris aussitôt après la maladie? Car quelle que soit la théorie que l'on se forme des maladies contagieuses, on est à peu près d'accord sur ce point, qu'elles ne sont, en général, aptes à se transmettre que lorsque par un travail intérieur, plus ou moins long, occasioné par *l'élément* ou germe contagieux, celui-ci *mûri, élaboré*, renaît comme de lui-même pour se multiplier indéfiniment. Ainsi, au lieu d'un coffre, il s'en serait

trouvé par douzaines dans l'hypothèse de la contagion. Au surplus, M. Péan qui n'oubliera probablement jamais ce que j'ai dû lui dire au sujet de sa thèse, à son dernier voyage ici, et qui me saura sans doute gré de garder pour moi *seul* ses réponses apologétiques, M. Péan sait bien qu'il ne trouverait pas à la Martinique, sur le fait en question, un seul témoignage en confirmation du sien. L'histoire de ce prétendu fait y a excité une *surprise générale*, et il a pu juger lui-même de cet effet parmi ses confrères. Voici entr'autres une lettre qui m'a été adressée à cette occasion; son auteur, si intrépide, si laborieux, si passionné pour le vrai, dévoué à l'étude de la fièvre jaune qu'il voit depuis huit ans, possède des matériaux précieux sur cette matière, et n'ignore rien surtout de ce qui concerne la maladie de *l'Euryale*.

« *A Monsieur LEFORT, médecin en chef de*
» *la Marine, etc.*

» Fort Bourbon, ce 1^{er} octobre 1823.

» Monsieur,

» En parcourant une thèse soutenue à la fa-
» culté de médecine de Montpellier, le 1^{er} juin
» 1822, par M. Péan, chirurgien de la Marine,
» j'apprends que la fièvre jaune, dont le brick
» *l'Euryale* fut affligé en 1821, sortit d'un coffre

» dans lequel se trouvaient les vêtemens du
 » novice Jacques Lemineur, mort de cette ma-
 » ladie le 27 février de la même année, à l'hô-
 » pital du Fort-Royal, et, par conséquent, sous
 » vos yeux. Cette singulière circonstance n'est
 » cependant pas tout à fait neuve pour moi ;
 » car M. Péan, qui sait que je possède des ma-
 » tériaux sur la maladie de *l'Euryale*, m'en avait
 » parlé lors de son dernier voyage à la Marti-
 » nique ; mais j'étais alors loin de soupçonner
 » qu'il l'eût consignée dans la thèse dont il est
 » ici question.

» Quoi qu'il en soit, l'histoire du coffre de
 » Jacques Lemineur, dont nous pouvons bien
 » rire ici, comme de tant d'autres du même genre,
 » serait trop favorablement accueillie ailleurs,
 » pour que nous nous abstenions de dire que
 » M. Péan n'a pu la rapporter que sur la foi
 » d'autrui, n'étant passé à bord de *l'Euryale*,
 » pour y remplacer le chirurgien qui était
 » mort en mer, M. Boursin, que long-temps
 » après la cessation de la maladie, et que
 » lorsque cette maladie régnait encore le 29
 » mai (jour où nous fîmes à l'hôpital de concert
 » avec M. Calvet, chirurgien-major de *l'Égérie*,
 » l'ouverture du cadavre de Jean-Marie Lalouet,
 » matelot de *l'Euryale*), elle était entièrement
 » ignorée de l'équipage qui l'a fournie. Maintenant

» à quelle source M. Péan a-t-il pris le fait
 » qu'il a publié ? Il ne s'explique pas à cet
 » égard. Pourquoi n'a-t-il point nommé les per-
 » sonnes qui se trouvaient à l'inventaire des
 » effets du mort, et chez lesquelles la maladie
 » paraîtrait avoir débuté ? Sur ce point impor-
 » tant il se contente de dire : *Ces effets sont*
 » *renfermés, et c'est lorsqu'on en fait l'inven-*
 » *taire que la maladie se déclare, attaquant*
 » *d'abord les personnes y assistant et au nombre*
 » *desquelles se trouvait le commis aux revues.*

» Ce commis aux revues était M. Elouin, et
 » M. Elouin n'est pas mort. Or, M. Elouin que
 » nous avons vu pendant sa convalescence d'une
 » fièvre rémittente dont il fut atteint sur *l'Euryale*, et à qui nous avons demandé des
 » renseignemens sur les personnes malades,
 » ne nous a rien dit de l'inventaire des effets
 » de Jacques Lemineur, ni à qui que ce soit de
 » la ville du Fort-Royal, où il a séjourné quel-
 » que temps avant de retourner en Europe. Et
 » quand bien même il serait vrai que le déve-
 » loppement de la fièvre jaune à bord de *l'Euryale* eût coïncidé avec l'ouverture d'un coffre
 » renfermant les effets d'un homme mort à
 » l'hôpital, et que cet homme eût porté pendant
 sa maladie, ce que ne dit point l'auteur,
 les effets en question, il faudrait pour que

» l'épidémie de *l'Euryale* pût être rapportée à ce
 » malheureux coffre , que tandis que la fièvre
 » jaune sévissait sur la population européenne
 » de tout l'Archipel , elle eût fait une exception
 » en faveur des marins de ce bâtiment. Quelque
 » peu vraisemblable que paraisse cette suppo-
 » sition , elle n'est pourtant qu'une conséquence
 » nécessaire de l'histoire de la maladie de *l'Euryale* , par M. Péan.

» Agréez , etc.

» Signé GUYON. »

M. Péan dit encore dans sa thèse (1) : « Dès
 » la rentrée de *l'Euryale* tous les malades furent
 » mis à l'hôpital où plusieurs moururent ; et la
 » maladie continuant d'attaquer successivement
 » tous ceux qui restaient à bord du brick, on prit
 » le parti de le désarmer et d'avoir recours à
 » l'usage des moyens de désinfection par mesure
 » de sûreté seulement ; car une commission
 » nommée *ad hoc* avait déclaré qu'il ne pouvait
 » être regardé comme susceptible de communi-
 » quer la maladie. »

Je prie mes lecteurs de jeter les yeux sur le
 procès-verbal de la commission transcrit à la fin

(1) Page 11.

de mon mémoire ; ils y verront tout le contraire de ce que M. Péan ose lui imputer ici. La commission s'y montre pénétrée du danger imminent que présente *l'Euryale*, pour tous les hommes qui y sont ou pourraient y être embarqués, et de la nécessité de recourir au plus vite à des procédés de désinfection puissans, et tels dans leur ensemble que rien de semblable jusqu'ici n'avait été pratiqué. Ce passage de la thèse de M. Péan porte l'empreinte d'un caractère propre, et donne à lui seul la mesure de confiance qu'il est permis d'ajouter à ses récits ; car, enfin, ou ce jeune homme connaissait le rapport de la commission sur le brick *l'Euryale*, et, dans ce cas, il l'a sciemment et audacieusement travesti ; ou il ne le connaissait pas, et il donne la preuve, dans cette deuxième hypothèse, qu'il est capable d'imaginer et d'écrire des choses qui ne sont pas. On lui laisse le choix de l'une ou l'autre conséquence ; mais le dilemme est forcé, et M. Péan doit subir l'une des deux. Je borne là mes observations sur la thèse de M. Péan, où toutefois j'aurais bien encore à reprendre. J'avais même résolu de garder le silence sur ce petit écrit que je connaissais avant la publication de mon mémoire ; je le regardais par lui-même comme peu capable de nuire à la vérité, quelque contraire qu'il lui soit en plusieurs points ; mais quand

je le vois revêtu de la sanction de M. le docteur Kéraudren , en ce qui touche le fait principal , il ne m'est plus permis de le considérer ainsi. L'autorité de M. l'inspecteur-général du service de santé de la marine est d'un trop grand poids parmi les officiers de santé de notre corps surtout pour qu'il n'y ait point à craindre qu'elle n'égare l'opinion de quelques-uns d'eux. La réfutation de ce prétendu fait était donc devenue un devoir pour moi , et quoiqu'il m'ait coûté , je n'ai pu me dispenser de le remplir.

J'ai dit dans un mémoire publié en 1820 , que la fièvre jaune peut se développer en mer sur des bâtimens partis de France et autres lieux sains , *spontanément* , c'est-à-dire , sans aucune communication préalable avec une terre ou aucun bâtiment qui ait pu donner lieu à la *transmission* , et je citais , entr'autres exemples , le brick *le Fabricius* , de Marseille , dont l'équipage était atteint de cette maladie avant de mouiller au carénage du Fort-Royal pendant l'hivernage de 1818. M. le docteur Kéraudren rappelle cet exemple (1) ; mais il s'exprime d'une manière plus que dubitative sur la vérité d'un fait authentique qui ne m'est point venu d'une source

éloignée et étrangère, mais qui a eu lieu sous mes propres yeux. « Il est probable, dit-il, que » M. Lefort aura été abusé en cette circonstance par quelques faux rapports; en effet, » continue-t-il, dans une lettre du 19 janvier » 1821, adressée à Son Excellence le ministre » de l'intérieur, les intendants de santé de Marseille non-seulement annoncent que l'équipage *du Fabricius* était en parfaite santé lors » de son arrivée à la Martinique, mais ils en » fournissent la preuve la plus convaincante en » ajoutant que, dans le cas contraire, on n'eût » pu omettre de faire mention de la maladie » *du Fabricius* sur la patente du brick *l'Alexandrine*, qui était absolument nette, quoique ce » bâtiment fût parti six jours après le mouillage » du premier sur la rade du Fort-Royal. »

Puisque M. le docteur Kéraudren entretenait des doutes sur la réalité d'un fait que j'affirme au public, il convenait peut-être avant de chercher à altérer la confiance due à ce fait, de s'adresser à la haute autorité ici ou à moi-même. En éclairant ou en dissipant ses doutes, nous lui aurions épargné le regret qu'il éprouvera sûrement de s'être si étrangement mépris sur la valeur des témoignages d'après lesquels il écrit. Les pièces suivantes fixeront irrévocablement, j'espère, ses idées sur le fait *du Fabricius*.

» Je , soussigné , directeur des hôpitaux de la
 » Martinique , certifie qu'il est entré dans celui
 » du Fort-Royal , du 1^{er} au 9 octobre 1818 ,
 » neuf hommes de l'équipage du brick *le Fabri-*
 » *cius* , de Marseille , dont voici les noms :

- * Verderin (Pierre) , maître d'équipage ;
- * Garrère (Antoine) , second maître d'équipage ;
- * Gasquet (Jean-Baptiste) , matelot ;
 Henri (François) , matelot ;
- * Laurent (Joseph) , novice ;
 Pujulas , mousse ;
- * Lieuson (Jean - Pierre) , matelot ;
 Tapus (François) , matelot ;
- * Rambaud , mousse italien ;

» Et que de ces neuf hommes , les six dont
 » les noms sont marqués par * sont décédés à
 » l'hôpital (1).

(1) La moyenne proportionnelle des morts de la fièvre jaune est , sur l'ensemble des malades traités à l'hôpital du Fort-Royal depuis six ans , à peu près comme 1 à 3. Ici c'est l'inverse pour les hommes *du Fabricius* , parce que la plupart étaient malades depuis plusieurs jours en entrant à l'hôpital , et que ce n'est guère qu'au début de la maladie qu'il est permis de compter sur le succès des moyens les plus puissans et les mieux indiqués qu'on lui oppose.

» En foi de quoi, j'ai délivré le présent cer-
» tificat sur la demande qui m'en a été faite par
» l'autorité.

» Fort-Royal, le 8 août 1823.

» *Signé* BLANCHET.

» Vu et certifié conforme aux registres d'en-
» trée et de décès de l'hôpital du Fort-Royal.

» *Le sous-commissaire de la marine,*
» *chargé des hôpitaux,*

» *Signé* BERGEVIN.

» Vu. Pour légalisation de la signature de
» M. Bergevin :

» *Le lieutenant-général, gouverneur et*
» *administrateur pour le Roi,*

» *Signé* DONZELOT. »

« DOUANES ROYALES.

» Je, soussigné, inspecteur des douanes, au
» Fort-Royal, chevalier de Saint-Louis, certifie
» qu'il résulte du relevé fait sur les registres de
» la douane du Fort-Royal-Martinique :

» 1° Que le brick français *le Fabricius*, capi-
» taine Joseph Garcin, venant de Marseille, a
» fait son entrée en douanes, au Fort-Royal,

» le 29 septembre 1818 , et est sorti le 22 octobre
» même année, allant à Saint-Pierre avec une
» partie de sa cargaison d'entrée ;

» 2° Que le brick français *l'Alexandrine*, de
» Marseille, a fait son entrée en douanes, au
» Fort-Royal, le 30 septembre 1815 ; mais que
» le même brick *l'Alexandrine* n'est pas venu
» au Fort - Royal pendant les années 1816,
» 1817, 1818 et 1819.

» En foi de quoi, j'ai délivré le présent cer-
» tificat sur la demande qui m'en a été faite par
» l'autorité.

» Fort-Royal-Martinique, le 4 août 1823.

» Signé Sébastien DE CROZANT.

» Vu. Pour légalisation de la signature de
» M. Sébastien de Crozant :

» *Le lieutenant-général, gouverneur et*
» *administrateur pour le Roi.*

» Signé DONZELOT. »

Je tiens donc le fait que j'ai avancé sur *le Fabricius* comme constant et indisputable, et je me félicite dans cette circonstance comme dans toute autre, d'être en état de prêter à la vérité toute sa force par des pièces justificatives et irréfragables. Il résulte, en effet, des documens ci-dessus:

1° Qu'il est *bien vrai*, ainsi que je l'ai avancé, que le brick *le Fabricius*, qui a fait son entrée en douanes le 29 septembre 1818, avait des hommes atteints de la fièvre en arrivant, puisqu'il en envoya à l'hôpital, du 1^{er} au 8 octobre, neuf, dont six moururent ;

2° Qu'il est *faux* qu'une patente de santé ait été délivrée dans le port du Fort-Royal au brick *l'Alexandrine*, vers les premiers jours d'octobre 1818, puisque *l'Alexandrine* n'est pas venu dans ce port pendant les années 1816, 1817, 1818 et 1819. Il résulte enfin bien évidemment de ce court exposé, que ce n'est pas moi, mais M. le docteur Kéraudren lui-même qui en cette circonstance encore a été abusé par un faux rapport.

Quel parti, d'ailleurs, M. le docteur Kéraudren a-t-il tiré de l'exposition et du rapprochement de quelques autres faits isolés ? Je pourrais justement encore contester l'exactitude de plus d'un de ces faits ; mais je les admets tous comme réels, et que prouvent-ils au fond ? La propagation de la fièvre jaune par contagion ? Nullement (1), puisqu'ils ont lieu dans des endroits

(1) Voir à ce sujet un Mémoire intitulé : *Examen des principaux faits et opinions de M. le docteur Kéraudren sur la transmission de la Fièvre jaune* ; par M. le docteur Repey, chirurgien-major de la frégate de S. M., *la Vestale*.

circonscrits où les causes doivent naturellement agir sur tous les individus qui y sont renfermés, chez les uns plus tôt, et chez les autres plus tard, selon les prédispositions plus ou moins fortement prononcées de chacun d'eux; et ce n'est là bien manifestement que l'infection. Mais sur ce point même M. le docteur Kéraudren est d'accord avec nous; il reconnaît la localité des causes de la fièvre jaune et leur *inhérence* au corps des vaisseaux. En effet, après avoir énuméré les divers procédés de désinfection que nous avons employés avec tant de bonheur, M. le docteur Kéraudren dit : « Après cette opération, ces bâtimens sont réarmés, ils retournent en croisière ou reviennent dans les ports de France, et la fièvre jaune ne reparait plus : donc elle dépendait de causes inhérentes aux vaisseaux (1). » Voilà bien aussi notre conclusion; mais nous avons prouvé par des faits nombreux et authentiques (2) que rien de ce qui appartenait à ces vaisseaux, soit en hommes, soit en effets, n'a produit un seul cas de fièvre jaune *hors de leur enceinte*, bien que plusieurs de ces hommes, déjà atteints de la maladie, aient été mis en communication avec d'autres hommes,

(1) Page 13.

(2) Mémoire cité, de 13 à 26.

à terre, très-susceptibles de la contracter, et bien que les effets d'aucun n'aient été purifiés : donc concluons-nous à notre tour, les causes de la fièvre jaune étaient *exclusivement* inhérentes à ces vaisseaux. Il faut nier les faits notoires relatifs à *l'Euryale*, *l'Égérie*, etc., que nous avons rapportés, ou admettre avec nous cette dernière conséquence dans toute son étendue. Mais si les causes de la fièvre jaune sont *exclusivement* inhérentes aux vaisseaux, il s'en suit bien manifestement que les moyens propres à combattre ses causes devront aussi s'appliquer *exclusivement* aux vaisseaux; c'est ce que nous prétendons, et la véritable question sanitaire que nos adversaires, tantôt par des raisons spécieuses, et tantôt par des déclamations, cherchent vainement à éluder, se trouve en effet tout entière là.

Quelques chirurgiens de la marine, dans le nombre de ceux qui ont fourni à M. le docteur Kéraudren la matière de son mémoire, auront peut-être tiré les mêmes inductions que lui des faits qu'ils ont observés, à la mer, sur leurs vaisseaux. Comme lui ils ont pu confondre la contagion et l'infection, c'est-à-dire, attribuer la maladie du second individu d'un équipage à un virus émané du premier atteint, ainsi de suite pour les autres, au lieu d'en voir la cause commune *inhérente* au vaisseau. La plupart de ces

officiers de santé sont jeunes encore , et peu ont eu le temps et l'occasion peut-être de faire des maladies contagieuses le sujet de leurs études et de leurs méditations. L'erreur pour eux , dans une telle situation , se conçoit donc facilement et s'excuse de même. Placés ailleurs que dans un vaisseau où ils sont tout à coup assaillis de la fièvre jaune, ils en auraient sans doute porté un tout autre jugement. Ce qui est très-certain et ce que je crois pouvoir affirmer, sans craindre la contradiction d'aucun , c'est que tous les chirurgiens de la marine qui ont eu l'avantage d'étudier ici la fièvre jaune pendant quelque temps , et comme il convient de le faire pour s'en former une juste idée , ont remporté avec eux en Europe la conviction de la non contagion de cette maladie ; ce qui n'est pas moins certain et que je puis également affirmer , c'est que depuis six ans il s'est opéré un grand changement dans l'opinion des jeunes médecins de la marine. Cette opinion de la plupart , née de certains écrits largement répandus dans ces derniers temps , n'a pu tenir contre l'observation et l'étude de la fièvre jaune aux lieux où elle règne habituellement ; et ici je me plais à rendre aux officiers de santé de la marine une justice méritée : ils sont , généralement parlant , pleins d'ardeur pour la science qu'ils cultivent et

pleins de ferveur pour la vérité. Avec de telles dispositions, que leur manque-t-il pour être ainsi que les médecins des Antilles et de l'Amérique, unanimes dans leur opinion sur le caractère de la fièvre jaune? L'occasion de voir cette maladie et le temps nécessaire pour en faire sur sur les lieux, à terre et à la mer, une étude raisonnée et approfondie.

Enfin, *pareille au grain qui se développe ou à la pâte qui fermente*, l'opinion qui refuse à la fièvre jaune toute propriété contagieuse a crû insensiblement du moment que cette question a été généralement et sérieusement discutée. C'est le propre de la vérité en toute chose de ne s'avancer qu'avec lenteur, de ne frapper d'abord que quelques bons esprits, d'établir par degrés son empire et de régner enfin, sinon sur tous, au moins sur le plus grand nombre. Telle n'est point la marche de l'erreur : quelquefois insinuante, elle fait des prosélytes parmi les esprits crédules et faciles à séduire, ou par excès d'imagination, ou par défaut de réflexion et de connaissances ; d'autrefois, semblable à l'ouragan des tropiques, l'erreur s'annonce avec fracas, avec violence, renverse et détruit tout ce qui s'oppose à son triomphe. Aussi son règne est-il rarement de longue durée, et cette pensée encourage et soutient les efforts de ceux qui

la combattent et ont pris la résolution de ne jamais transiger avec elle. Ces réflexions , qu'une question de pure physique nous suggère et par lesquelles nous terminerons ce que nous avons à dire sur le mémoire de M. le docteur Kéraudren , sont également applicables à des questions d'un ordre plus élevé ; et l'histoire des trente dernières années , plus que celle d'aucune autre époque , nous offre sous le dernier rapport , on peut le dire , de bien nombreux et de bien graves sujets de méditation et d'instruction.

Fort-Royal-Martinique , 30 novembre 1823.

la combattant et ont pris la résolution de ne
jamais transiger avec elle. Ces résolutions, qu'une
question de pure plume nous suggère et par
lesquelles nous témoignons ce que nous avions
à dire sur le mémoire de M. le docteur Kérat-
dren, sont également applicables à des questions
d'un ordre plus élevé; et l'histoire des trente
dernières années, plus que celle d'aucune autre
époque, nous offre sous le dernier rapport, on
peut le dire, de bien nombreux et de bien
graves sujets de méditation et d'instruction.

Paris, le 10 novembre 1837.

Cher

